

<http://larcenciel.be/spip.php?article617>



Robin des Bois

- COUPS DE COEUR - Citations -

Date de mise en ligne : dimanche 8 juin 2014

Copyright © LARCENCIEL - site de Michel Simonis - Tous droits réservés

Dans une société, il y a des zones de droit et des zones de non-droit. La forêt était jadis une zone de non-droit infestée de malandrins et de voleurs. Un jour, pourtant, un voyageur traversant la forêt de Sherwood constata que tous les voleurs portaient une sorte d'uniforme ; ils portaient tous un chapeau vert et ils étaient sous le commandement de Robin Hood. Robin, qu'est-ce que ça veut dire ? Celui qui porte la robe du juge. Robin incarne le droit qui est en train de naître dans un lieu où il n'y avait pas de droit. Toutes les lois qu'on veut faire sur les droits d'auteur et la propriété sur Internet, c'est de la rigolade. Internet est un lieu de non-droit comme la forêt dont nous parlions. Or un droit qui existe dans un lieu de droit n'est jamais valable dans un lieu de non-droit. Il faut que dans ce lieu de non-droit émerge un nouveau droit. Dans le monde de demain doit émerger un nouveau droit. Si vous voulez réguler le monde d'aujourd'hui avec le vieux droit, vous allez échouer, exactement comme on a fait sur Internet. Il faut attendre que dans la forêt d'Internet on puisse inventer un droit nouveau sur ce lieu de non-droit. Plus généralement, dans cette crise qui fait entrevoir un nouveau monde, ce n'est pas le droit ancien qui va prévaloir.

Michel SERRES

Les Creative Commons sont porteurs d'une révolution pour la conception du droit d'auteur et pour son adaptation aux exigences de l'environnement numérique.

Issus directement de la "forêt d'Internet", les Creative Commons constituent l'un des pans de ce droit nouveau dont le système a besoin pour retrouver la paix et l'équilibre.

Les Creative Commons remettent l'auteur au centre du système et si l'on en croit les chiffres avancés dans la brochure *The Power of Open*, ce sont plus de 400 millions d'oeuvres par le monde qui ont été ainsi mise en partage par leurs créateurs, formant une galaxie de biens communs volontaires.

http://larcenciel.be/sites/larcenciel.be/local/cache-vignettes/L263xH271/creative_commons-8bb75.png

Fermons les yeux et essayons d'imaginer un instant à quoi ressemblerait Internet si les licences Creative Commons n'existaient pas... Nul doute que quelque chose d'essentiel nous manquerait, car les CC sont devenus un des standards de l'environnement numérique et la clé de voûte de la mise en partage des contenus culturels.

Durant ces dix années, l'arsenal de protection de la propriété intellectuelle n'a cessé de se renforcer et de se rigidifier, même si les rejets d'ACTA et de SOPA ont marqué cette année un premier coup d'arrêt à ce mouvement. Dans le même temps, les Creative Commons ont pourtant apporté la preuve qu'il était possible de penser le droit d'auteur autrement, sans attendre que les lois soient modifiées.

C'est sans doute ce qu'il y a de plus spectaculaire avec les CC. S'appuyant sur des contrats, qui sont la base même du fonctionnement du droit d'auteur, les licences Creative Commons ont introduit dans la sphère de la création générale le renversement copernicien que les licences libres avaient déjà opéré dans pour le logiciel. Elles y ont ajouté l'idée géniale d'une signalétique simple et claire des droits en ligne, sous forme de logos et de résumés simplifiés, favorisant l'appropriation des licences par les non-juristes.